

Le temps du chercheur et celui du politique coïncident parfois, même si c'est trop souvent de manière fortuite. L'ouvrage dirigé par Bernard Jouve, Vincent Spenlehauer et Philippe Warin, *La région, laboratoire politique*, en est l'illustration, car tout en étant le fruit « d'échanges parfois anciens », il arrive à point nommé pour éclairer le débat relancé notamment par le Rapport Mauroy sur l'action publique locale. Car sans que cela soit le but explicitement poursuivi par ses auteurs (vingt-cinq chercheurs pour la plupart travaillant en région Rhône-Alpes), on trouvera dans ce livre de quoi alimenter la réflexion autant sur les questions les plus actuelles, comme la démocratie de proximité, que sur les plus « anciennes », comme l'évaluation des politiques publiques ou l'aménagement du territoire. Sa thèse centrale résumée par le titre, présente en effet le Conseil régional de Rhône-Alpes comme un « laboratoire politique » capable de « proposer des solutions originales [...] à des problèmes nationaux », notamment d'animation ou de régulation de l'action publique.

Cohérence de l'action publique.

Deux raisons principales fondent l'analyse. D'abord, Rhône-Alpes est parmi l'ensemble des régions administratives françaises un objet d'étude exemplaire. Il s'agit d'une région « pauvre » en unité culturelle, historique, ou géographique mais « riche » par son PIB, le deuxième de France, ce qui ne la rend compta-ble d'aucun passé tout en lui donnant les moyens d'innover en tant d'entrepreneur politique. Ensuite, sous la présidence de Charles Millon notamment, elle a su saisir cette « opportunité » pour conquérir une légitimité autant vis-à-vis de l'État ou de l'Union européenne que des communes et des départements avec lesquels elle fait « territoire commun ». Plusieurs exemples d'initiatives régionales - faisant l'objet de chapitres autonomes - illustrent cette thèse. Ainsi en matière d'aménagement du territoire, la mise en place des « contrats globaux de développement », à destination des espaces ruraux, des « contrats de fonctions majeures » visant les agglomérations ou les modalités de gestion de la « régionalisation ferroviaire » témoignent selon les auteurs de la manière dont le Conseil régional occupe les « interstices » laissés libres par les lois de décentralisation. Mieux, il permet de donner de la cohérence à l'action publique éclatée en une multiplicité d'acteurs comme l'illustre le thème récurrent de la « *gouvernance* ».

Ce ne serait cependant pas faire justice à cet ouvrage que d'en faire une présentation trop monolithique. Ses nombreux contributeurs sont riches de parcours divers et de ce fait amenés à mettre en évidence des représentations contrastées de la région. L'épisode tumultueux par exemple de la réélection de Charles Millon à la présidence de la région en 1998 et plus largement l'évaluation de son rôle depuis 1988, fait l'objet d'analyses dont le lecteur devra réaliser la synthèse - et c'est tant mieux - pour se constituer une opinion. Il en va de même pour les enseignements plus généraux à tirer du cas de Rhône-Alpes, tel qu'il

nous est présenté. À cet égard, Jean-Louis Quermonne pose en début d'ouvrage la question qui demeure ouverte à la fin : « la rationalité socio-économique qui a présidé à l'invention de Rhône-Alpes [...] suffira-t-elle à l'avenir, à légitimer la pérennité de la région ? ». Elle déploie semble-t-il beaucoup d'efforts pour cela.